



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-82940>

Département(s) de publication : **80**

Annonce n° **25-82940**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CHU AMIENS PICARDIE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 26800014800125

Ville : Amiens cedex

Code postal : 80054

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 80

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 25TE0131

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction des Achats du GHT Somme Littoral Sud

Adresse mail du contact : Direction.achats-ght@chu-amiens.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 322088630

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - DC1 ou équivalent : Lettre de candidature / habilitation du mandataire par ses cotraitants - DC2 ou équivalent : La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement - Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il peut candidater à un marché public et qu'il n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la commande publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail - Pouvoir et habilitation de la personne qualifiée pour engager la société, y compris, si nécessaire, ceux retraçant les délégations en cascade - En cas de groupement, pouvoir en faveur du mandataire du groupement, remis par chacun des cotraitants. - Copie du jugement du

Tribunal en cas de redressement judiciaire - Extrait Kbis ou numéro unique de la société et procédure permettant d'y accéder - Assurances responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité Les pièces réclamées au titre de la candidature sont listées à l'article 7.1 du Règlement de consultation

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2 ou DUME). Les pièces réclamées au titre de la candidature sont listées à l'article 7.1 du Règlement de consultation.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : - Présentation d'une liste de travaux en lien avec l'objet du marché exécutés au cours des trois dernières années. - Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature. - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années. - Attestation SS4 de formation nominative au risque amiante de moins de 3 ans conformément à l'arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante de l'encadrant technique et de deux opérateurs au minimum. Les pièces réclamées au titre de la candidature sont listées à l'article 7.1 du Règlement de consultation.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 12/09/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L. 2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse. Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : 1) Prix : 60 points Le « Prix » sera apprécié au regard du montant total en euro(s) H.T. indiqué dans l'acte d'engagement qui reprend le montant tel qu'indiqué dans la D.P.G.F., sur 60 points. La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère « Prix » des travaux est la suivante : $\text{Note de l'offre} = (\text{M.O.M.D.} / \text{M.O.N.}) \times 60$ 2) Valeur technique de l'offre : 40 points La « Valeur technique » sera appréciée au regard du cadre de réponse valant mémoire technique remis par le candidat sur 40 points et sera décomposée comme suit : - Adéquation de l'équipe dédiée aux travaux à réaliser (point 1 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 15 points. - Pertinence de la méthodologie d'intervention pour réaliser les travaux (point 2 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 10 points. - Cohérence du planning prévisionnel remis par le candidat au regard des contraintes et du planning général du projet établi par le maître d'ouvrage (point 3 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 10 points. - Qualité des mesures prises pour la protection de l'environnement et le nettoyage du chantier (point 4 du cadre de réponse valant mémoire technique), notée sur 5 points. Les critères de jugement des offres et leur pondération figurent à l'article 8.2 du Règlement de consultation. L'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant de procéder à l'examen de la recevabilité des candidatures, conformément aux dispositions de l'article R.2161-4 du Code de la commande publique.

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : RELANCE LOT N°9 « Couverture » - Travaux d'aménagement du bâtiment n°1 du centre St Victor.

Code CPV principal - Descripteur principal : 45261210

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : RELANCE LOT N°9 « Couverture » - Travaux d'aménagement du bâtiment n°1 du centre St Victor.

Lieu principal d'exécution du marché : Centre St Victor – Bâtiment n°1 – 354 Boulevard de Beauvillé – 80000 AMIENS

Durée du marché (en mois) : 7

Valeur estimée (H.T.) : 170000.0 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite est OBLIGATOIRE dans les conditions précisées à l'article 3.2 du RC. Les candidats ayant déjà participé à la visite organisée dans le cadre de la procédure initiale n° 25TE0071 sont dispensés de cette nouvelle visite. Ils peuvent effectuer à titre facultatif une nouvelle visite.

Autres informations complémentaires : Le présent marché a pour objet la relance du lot n°9 « Couverture » concernant les travaux d'aménagement du bâtiment n°1 du centre St Victor. Les travaux ne seront pas phasés car le bâtiment n°1 est libre d'occupation, néanmoins les travaux seront réalisés en site occupé. Les travaux sont définis au C.C.A.P. et au C.C.T.P. (et dans les documents annexes).
Lieu d'exécution : Centre St Victor – Bâtiment n°1 – 354 Boulevard de Beauvillé – 80000 AMIENS. Il s'agit d'une relance faisant suite à la déclaration sans suite du lot n° 9 « Couverture » de la procédure initiale (25TE0071), pour motif d'intérêt général lié à la nécessité de redéfinir le périmètre des travaux, conformément aux articles R.2185-1 et R.2185-2 du Code de la commande publique (décision du 17/07/2025, avis de publicité initial n° 25-48224 publié au BOAMP le 28/04/2025 et avis de résultat n° 25-81928 paru au BOAMP le 17/07/2025). Cette décision résulte de la mise en évidence de la présence d'amiante, affectant le lot n°9 « couverture », lors d'une mission de repérage amiante avant travaux, réalisée en cours de publicité de la procédure initiale. La consultation initiale est allotie. Les prestations font l'objet de 10 lots : Lot n° 1 : Gros œuvre. Lot n° 2 : Plomberie. Lot n° 3 : Chauffage – Ventilation – Climatisation (CVC). Lot n° 4 : Menuiseries intérieures. Lot n° 5 : Peinture – Revêtement de sol. Lot n° 6 : Électricité. Lot n° 7 : Métallerie – Serrurerie. Lot n° 8 : Plafond suspendu. Lot n° 9 : Couverture. Lot n° 10 : Stores – Fermeture. Chaque lot fait l'objet d'un marché distinct. La présente consultation concerne uniquement la relance du lot n°9 « Couverture ». Ce marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches au sens des articles R.2113-4 et R.2113-5 du C.C.P. La proposition de variantes n'est pas autorisée. Le présent marché ne comporte aucune variante exigée. Le présent marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles (ni obligatoire, ni facultative). Une visite sur site des lieux est OBLIGATOIRE sur RDV (sauf pour les candidats ayant déjà participé à la visite de la procédure initiale cf art. 3.2 du RC). Le marché démarre à compter de sa date de notification (date de réception de la notification par le titulaire) jusqu'à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement (GPA) des travaux. Le délai global prévisionnel d'exécution des travaux pour le lot 9 est de 7 mois (période de préparation incluse) à compter de l'ordre de service de démarrage de la période préparation. Le délai d'exécution figure au planning prévisionnel intégré au DCE. La notification intervient par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception. L'avis de réception ou le reçu donné par le destinataire fait foi de la notification. Les délais d'exécution sont les suivants : - 4 semaines de période de préparation à compter de l'ordre de service de démarrage. - 6 mois d'exécution des travaux à l'issue de la période de préparation, à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux. Le délai comprend les congés payés, le repliement des installations et la remise en état des lieux. Le titulaire s'engage à respecter les délais sur lesquels il s'est lui-même engagé sur la base du planning remis au titre de son offre. Le planning sera rendu contractuel sur décision du maître d'ouvrage, après ajustements lors de la période de préparation. Le planning définitif sera remis au titulaire par le maître d'ouvrage, pour signature. Des pénalités pourront être appliquées sur la base des échéances fixées dans ce dernier planning. Les

prestations seront rémunérées dans les conditions de comptabilité publique et financées sur le budget du CHU AMIENS-PICARDIE. Subventions pressenties : Appui Santé Somme, ARS, ... Les sommes dues seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures sur la plateforme CHORUS PRO. Le règlement des dépenses se fera dans les conditions fixées au C.C.A.P.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21/07/2025